

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 janvier 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Admission de titres en non-valeur.
8. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Avis du Conseil.
9. Désignation du délégué de la commune à la C.L.E.T.C (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).
10. Espaces Naturels Sensibles : Modification du recensement sur la commune de Vert le Grand.
11. Espaces Naturels Sensibles : Création de zones de préemption sur la commune de Vert le Grand.
12. Classe de découverte 2017
13. Charlie Chaplin : Avenant 2017 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.
14. Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales : Autorisation au Maire de signer l'engagement de la commune.
15. Contrat enfance jeunesse 2016/2019 : Autorisation au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement.
16. Projet Centre village : Choix du promoteur.
17. Fonds de concours petit patrimoine touristique de la Communauté de Communes du Val d'Essonne : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention.
18. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.
19. Convention groupement de commande pour la restauration scolaire : Autorisation au Maire de signer cette convention.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoints M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. William FOURNIER, M. Olivier JOSSE, M. Christophe RICHARD, Mme Sandrine DERYCKE, Mme Valérie BERNARD, Mme Françoise MAGYAR, M. Stéphane HUET, M. Philippe BOUILLAGUET, M. Pascal BOVIS.

Etaient Absents : M. Bruno NICOLAS, (pouvoir à M. QUINTARD), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à M. MARCILLE).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 janvier 2017.

Le compte-rendu de la séance du 10 janvier dernier est adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer la séance, M. QUINTARD, informe les membres du conseil municipal, qu'il retire de l'ordre du jour le point n°16 : « **Projet Centre village : Choix du promoteur** ». En effet, nous sommes dans l'attente, du bailleur social « Essonne Habitat » de la confirmation de l'articulation de la maison médicale, de l'immeuble accueillant les logements sociaux et des parkings souterrains quant à la faisabilité et les loyers envisagés.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sandrine DERYCKE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, 2 février 2017
Le Maire,

JC. QUINTARD



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Jeunesse : Michèle MAUNY

La sortie « théâtre » qui a été proposée aux adolescents le 14 janvier dernier a rencontré un vif succès. Il ne restait que trois places, elles ont été proposées aux résidents de la MARPA. Cette expérience de sortie intergénérationnelle est à renouveler, cela c'est très bien passé.

Commission Logement : Sandrine DERYCKE

La commission logement a attribué récemment deux F4. Un logement du contingent « préfecture » a également été attribué à une Grand-Vertoise.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Commission Tourisme : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le Mercredi 22 Novembre 2016

1/ Loi NOTRe et compétence Tourisme

La loi NOTRe, du 7 août 2015 redéfinit la compétence Tourisme à compter du 1er janvier 2017 de la façon suivante :

L'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que les communautés de communes exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme,

2/ Programme Leader

En juillet 2014, la candidature du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a été retenue par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour porter un nouveau Programme européen Leader autour de la stratégie suivante : « accompagner une économie durable au service du territoire ».

En 2015, la CCVE s'est rattachée à cette démarche et participe donc au Groupe d'Action Locale (GAL), qui dispose d'une enveloppe de 1,273 millions d'euros pour mener à bien des actions en lien avec les axes de travail retenus :

Accroître l'offre en produits agricoles alimentaires ;

Développer l'approvisionnement en circuits courts dont la restauration collective ;

Structurer la production de Chanvre et d'agromatériaux ;

Accompagner l'éco-construction et la réhabilitation du bâti rural ;

Renforcer le tourisme et les services ;

Inciter à des pratiques plus respectueuses et intégratrices de l'environnement ;

Améliorer la connaissance du territoire et les moyens d'actions.

L'implication de la CCVE au sein du programme Leader et au sein du GAL, doit permettre :

D'encourager les porteurs de projets privés par la demande de subventions (type exploitants) dans la mise en place ou le développement de leur activité.

Pour l'année 2016 la CCVE s'est portée candidate pour bénéficier d'un financement Leader pour son action de valorisation des producteurs locaux au travers d'un marché thématique et événementiel baptisé Rock'n Dévore. Ce projet qui s'est déroulé le 8 octobre 2016 à Vert-le-Grand a reçu un avis favorable du GAL (organe décisionnel du programme Leader Gâtinais Français) et a obtenu un accord de subvention d'un montant total de 6 109,86 €, correspondant à 60% du montant global.

3/ Bilan des actions de communication menées en 2016

- Le site internet www.tourisme-sudessonne.com est en ligne et a été inauguré le 9 juin 2016.

- en septembre un courrier a été envoyé à toutes les communes du Val d'Essonne pour les inciter à nous faire part de leurs événements à portée touristique locale afin d'alimenter l'agenda en ligne du site internet.

- Il est proposé aux communes de mettre un lien direct sur leur site internet renvoyant au site Tourisme Sud Essonne afin de mieux le référencer et le valoriser.

- En plus du référencement classique en termes d'hébergements, de restaurants et d'activités, une rubrique propose des idées journées (5 sur le Val d'Essonne) et des idées week-end (3 sur le Val d'Essonne).

- Géocaching :

Le parcours « Géocaching en Val d'Essonne » est disponible à l'accueil de la CCVE et a été envoyé à tous les Offices du Tourisme de l'Essonne. Il a également été distribué lors du marché Rock'N'Dévore.

4/ Fonds de concours petit patrimoine touristique 2017

En 2013 Vert-le-Grand a bénéficié de ce fond de concours afin de réaliser les Vitraux de l'église soit 5 473 €. Une nouvelle demande va être déposée afin de rénover le tableau "Vierge à l'enfant et aux anges musiciens"

6/ Proposition de programme d'actions 2017

Promouvoir le tourisme au travers de l'événementiel

- Participation à la journée des partenaires touristiques

- Participation au Salon Tourism'Essonne 2017

- Meeting aérien AJBS 2017 - Marché thématique

Développer de nouvelles activités sur le Val d'Essonne

- Appel à projet : afin de favoriser le développement d'initiatives touristiques par des associations, la CCVE propose de lancer un appel à projet pour inciter les associations du territoire à monter des projets de promotion et de développement du tourisme

- Réflexion sur le développement et la promotion du cyclotourisme.
- Réflexion sur le développement et la promotion des activités de groupe.
- Réflexion sur le développement du tourisme d'affaires.

Commission Culture : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie les 24 novembre et 5 décembre derniers.

Participation et reconduction à la fête de la science, aux Hivernales, au printemps des contes qui fête ses 10 ans cette année.

Commémoration du centenaire de la guerre 1914/ 1918

Les membres de la commission mènent ensemble une réflexion sur la faisabilité de mettre en place différentes actions culturelles visant à célébrer le centenaire de la guerre 1914-1918 sur le territoire du Val d'Essonne. Des acteurs du territoire ont également été associés.

L'objectif principal de cette manifestation serait de déployer au travers du territoire, une exposition sur les communes qui souhaiteraient accueillir l'évènement. Les associations locales sont invitées à participer à l'évènement, Je pense évidemment à Vert le Grand Autrefois, la médiathèque pourrait participer à travers de lectures de lettres de poilus.

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Le conseil communautaire s'est réuni le 30 janvier dernier :

Points importants : les tarifs appliqués pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour l'année 2017 et la délégation du conseil syndical au Président.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le 25 Janvier a eu lieu l'élection et l'installation du nouveau Comité Syndical du SIARCE.

En effet, du fait de la NOTRE, un arrêté Préfectoral du 19 Décembre 2016 a prononcé la fusion avec le SIARCE de 4 autres Syndicats :

- Le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Lardy - Janville - Bouray
- Le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Marolles - St Vrain
- Le Syndicat Intercommunal des eaux de la vallée de la Juine
- Le Syndicat Intercommunal des eaux de la vallée de la Juine entre Rémarde et Ecole (SIERE)

Xavier DUGOIN, Président sortant, a été brillamment réélu à la tête de ce nouveau grand Syndicat.

Ont suivi les élections de 14 vice-présidents, dont votre serviteur.

A la suite, les commissions d'Appel d'Offres et de Délégations de Service Public ont été créées et leurs membres respectifs élus.

A ce sujet, je rappelle que les commissions ont une importance capitale. Ce sont ses membres qui font tout le travail en amont sur les différents sujets et ensuite le Comité Syndical entérine le travail et les décisions par un vote, comme cela se passe d'ailleurs dans toutes les instances, mairie, Conseil Départemental etc ...

C'est pour cela que le travail des commissions est d'une importance capitale et qu'il est toujours suivi.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Le SIREDOM a désigné ses nouveaux représentants suite à l'entrée dans ce dernier des nouvelles communautés d'agglomération.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Remorque GV 25 BR (Chouffot) | 6 600.00 € |
|--------------------------------|------------|

TOTAL :

6 600.00 €

7. Admission de titres en non-valeur.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal des états d'admission en non-valeur concernant des règlements des services périscolaires de 1999 à 2014 et un reliquat de loyer d'une entreprise de la zone artisanale ayant cessé son activité ».

Ces états d'admission représentent un montant de 2785.68 Euros.
Le conseil municipal prend acte de ces non-valeurs.

8. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Avis du Conseil.

Pour rappel, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR », a été promulguée le 24 mars 2014 (loi n°2014-366 du 25 mars 2014), publiée au journal officiel le 26 mars 2014 et est entrée en vigueur le 27 mars. Elle apporte des changements en matière de compétence des EPCI dans les domaines de l'urbanisme, notamment concernant les SCOT et les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLUI, la loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Les modalités du transfert de la compétence en matière de PLU dans les trois ans à compter de la date de publication de la loi :

La communauté de communes du Val d'Essonne, existante à la date de publication de la loi ALUR et n'étant pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, et documents d'urbanisme y tenant lieu, le deviendra le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 26 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus, les conseils municipaux du territoire du Val d'Essonne auront la possibilité de s'opposer par délibération au transfert, dans des conditions de majorité particulières. Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à une communauté de communes devra être exprimée par 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes du territoire dans la période précitée.

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer pour :

S'OPPOSER au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

MAINTENIR la compétence communale en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

DEMANDER au Conseil Communautaire du Val d'Essonne de prendre acte de cette décision d'opposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2014-366 promulguée le 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) publiée au JO du 26 mars 2014, et notamment l'article 136,

Considérant que les Conseillers Municipaux ont pris acte de la loi ALUR,

Considérant que la Commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire,

Considérant que la commune approuvera son PLU en 2017 et qu'elle ne souhaite pas perdre la compétence "document d'urbanisme" qui est une des compétences principales de la Commune, afin de maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat et des commerces.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. QUINTARD, Maire,
Après en avoir délibéré,**

A l'UNANIMITE,

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

MAINTIENT la compétence communale en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu.

DEMANDE au Conseil Communautaire du Val d'Essonne de prendre acte de cette décision d'opposition.

M. BOVIS demande de lui indiquer si Mr le maire a bien gardé ses pouvoirs de police d'urbanisme (puisque la loi notre laisse le choix à ce niveau), ce qui lui et nous permettra entre autre de garder le choix des opérateurs immobiliers sur la commune et de ne pas transférer ou laisser ce pouvoir à l'agglo.

M. QUINTARD confirme que le droit des sols reste une compétence communale.

9. Désignation du délégué de la commune à la C.L.E.T.C. (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent M. Jean-Claude QUINTARD, délégué de la commune à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges.

10. Espaces Naturels Sensibles : Modification du recensement sur la commune de Vert le Grand.

M. MARCILLE présente le dossier aux membres du Conseil municipal :

Les ENS sont des espaces où l'on doit préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et de sauvegarder les habitats naturels.

Le recensement date du 30 septembre 1993 sur la commune.

Aujourd'hui la demande est dans un premier temps la mise à jour sur le territoire du recensement.

Cela concerne dans vos documents la carte : propositions de modifications du recensement des ENS.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, sous réserve de modification de la carte (espace agricole à griser en bas à droite dans milieu humide).

11. Espaces Naturels Sensibles : Création de zones de préemption sur la commune de Vert le Grand.

Dans un second temps, la proposition de création de zones de préemption au titre des ENS.

La préemption est soit prioritaire au département, c'est le cas sur la carte, des zones humides situées en continuité de la station d'épuration jusqu'en limite des marais sur Vert le Petit.

Soit la préemption est accordée à la mairie, c'est le cas des espaces boisés identifiés sur notre territoire.

Dans le cas où une parcelle boisée dans la zone de préemption est à vendre, la mairie est prioritaire ce qui peut permettre d'éviter certains projets non désirés.

M. BOVIS souhaite que soit ajouté le bois des folies.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

12. Classe de découverte.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil le projet de classe de découverte proposé par les enseignants et qui a été validé par la commission scolaire :

Cette classe de découverte se déroulera à Saint Pierre de Quiberon du 14 au 23 mai 2017 et concerne 3 classes. Le coût par enfant est évalué à 836€. 64 enfants sont concernés par ce projet.

La commission scolaire propose une participation de la commune à hauteur de 50 %.

Il est donc proposé que la participation familiale par enfant soit fixée à 418 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

13. Charlie Chaplin : Avenant 2017 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal les avenants 2017 relatifs à la participation communale pour l'accueil maternel et primaire et pour la halte-garderie dans le cadre du contrat enfance signé en décembre 1994.

- Pour l'année 2016, la fréquentation pour Vert le Grand a été la suivante :
 - Halte-Garderie : 806 heures (concerne 4 enfants), 12 % de la fréquentation totale
 - Accueil élémentaire: 1696 heures (concerne 6 enfants), 8% de la fréquentation
 - Accueil maternel : 152 heures (concerne 1 enfant), 1.8% de la fréquentation

Pour le centre d'accueil, la participation financière en élémentaire au titre de l'année 2016 a été de 4332 € avec un coût réel de 6740 € en réalisé soit un débit de 2408 € ; la participation financière en maternel a été de 500€ (un coût forfaitaire) avec un coût réel de 1296 € en réalisé soit un débit 796 €.

Au titre de l'exercice 2016, nous sommes débiteur de 3204 € sur le cumul des activités

Le bilan 2016 fixe une participation 2017 à hauteur de 1296 € en maternel et à 6740 € en primaire. La somme à payer pour 2017 est donc de 2092€ en maternel et 9148 € en élémentaire.

Pour la Halte-garderie, la participation financière au titre de l'année 2016 s'élevait à 10 000 €, l'estimé réalisé est de 7726 € soit un crédit de 2274 €.

Notre participation 2017, sur la base du réalisé, est fixée à 7 726 €. La somme à payer pour 2017 est donc de 5453 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer ces avenants.

14. Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales : Autorisation au Maire de signer l'engagement de la commune.

M. MARCILLE présente la charte aux membres du conseil municipal :

Les implantations illégales se caractérisent par l'installation, sans autorisation, de constructions ou d'installations diverses : baraques, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou habitations légères de loisirs, constructions en dur, occupées épisodiquement ou de façon permanente.

Pour être efficace, elle implique une action concertée et convergente de très nombreux partenaires.

1/ LES PARTENAIRES :

La préfète de l'Essonne et les services placés sous son autorité, ainsi que les autres services et opérateurs de l'Etat, le procureur de la République, le conseil départemental, les communes et les EPCI, l'union des maires de l'Essonne, la caisse d'allocations familiales, la chambre inter-départementale d'agriculture, la SAFER, la MSA, ENEDIS, la chambre départementale des notaires.

2/ ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

- 1- En amont des cessions (phases de prévention) : l'enjeu est de maintenir la vocation du terrain, telle qu'inscrite dans les documents d'urbanisme par le rappel des règles de constructibilité et la mobilisation des capacités de préemption dans les situations les plus à risques. Principaux partenaires concernés : communes et EPCI, SAFER, Conseil départemental et Chambre départementale des notaires.
- 2- De la constatation des infractions au jugement (phase contentieux) : l'enjeu est de faire respecter la réglementation de l'urbanisme et/ou de l'environnement par un traitement adapté des situations constatées. Principaux partenaires concernés : communes et EPCI, Etat, Procureur de la République.
- 3- En application des décisions de justice (phase exécution) : l'enjeu est de faire appliquer les décisions, par la remise en état, l'émission des astreintes ou encore l'exécution d'office. Principaux partenaires concernés : communes et EPCI, Etat.

3/ SUIVI DE LA CHARTE

Deux instances de pilotage (COPIL) et de suivi opérationnel (COTECH) sont constituées :

1- COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Le comité de pilotage est composé des signataires de la présente charte.

Il se réunira au moins une fois par an, sous la présidence conjointe de la préfète, du Procureur de la République et du Président de l'Union des Maires de l'Essonne, pour dresser le bilan annuel des actions menées et fixer les grandes orientations de l'année suivante.

Il révisera le cas échéant le contenu de la charte (engagements de chaque partenaire, nouveaux membres...)

2- COMITE TECHNIQUE (COTECH)

Le comité technique est composé de :

- la préfecture et les services de l'Etat
- le procureur de la République
- le président de l'Union des Maires de l'Essonne ou son représentant,
- au cas par cas, les maires des communes concernées par les actions engagées et les autres signataires de la présente charte.

Ce comité technique se réunira périodiquement, afin de :

- partager les informations sur les zones concernées, dont la tenue à jour sera assurée par la DDT au travers d'un tableau de bord partagé pour le suivi,
- suivre le déploiement des mesures préventives permises par le partenariat : à titre d'exemple, interventions foncières, actions d'information auprès des maires, des professionnels, des acquéreurs,
- coordonner et suivre la mise en œuvre des mesures engagées sur des territoires prédéfinis : établissement de procès-verbaux, diagnostics socio-économiques, recherche de solution de relogement, instructions, jugements, suivi et recouvrement des astreintes, etc, jusqu'à leur aboutissement.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal Autorise le Maire à signer l'engagement de la commune dans la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales, signée le 6 décembre 2016.

15. Contrat enfance jeunesse 2016/2019 : Autorisation au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement.

M. QUINTARD présente au conseil municipal, la convention «Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019»

Le contrat enfance conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales et les communes d'Itteville, Echarcon, Vert le Petit et Vert Le Grand était arrivé à échéance.

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Enfance et Jeunesse »

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre.
- Décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité ratifie les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

16. Projet centre village : Choix du promoteur.

Ce point est retiré de l'ordre du jour

17. Fonds de concours petit patrimoine touristique de la Communauté de Communes du Val d'Essonne : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention.

La communauté de Communes du Val d'Essonne a décidé d'apporter un soutien financier aux investissements des communes membres au travers d'un fonds de concours tourisme et petit patrimoine.

L'objectif de cette démarche est :

- D'accompagner les communes du Val d'Essonne dans leurs projets d'aménagement touristique en cohérence avec la politique et les projets communautaire.
- Mise en valeur du petit patrimoine commun du territoire.
- Encourager et récompenser les actions de restaurations, de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine local.
- Sensibiliser les communes, les habitants et les touristes à ce patrimoine.
- Renforcer l'identité patrimoniale du territoire et ainsi l'identité touristique du Val d'Essonne.

La commune de Vert le Grand désire déposer une demande de subvention pour la restauration du tableau au fond de l'église Saint Germain.

Pour aider au financement de ce dernier, M. QUINTARD propose au Conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès des services de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

M. QUINTARD précise qu'une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour pouvoir constituer ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. BOVIS demande si le tableau appartient à la commune ou à la paroisse (les deux cas sont possibles) en fonction de la réponse la paroisse peut-elle participer ?

Mme SERGENT pense qu'il appartient la commune, mais se renseigne à ce sujet.

ML. HUET suggère qu'un éclairage mette en valeur le tableau quand il sera restauré.

18. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.

M. QUINTARD propose au conseil municipal de revaloriser les tarifs des services périscolaires.

Cette revalorisation de 0.6% correspond à l'inflation.

Ce qui donnera à dater DU 1^{ER} MARS 2017 les tarifs suivants :

Centre de Loisirs, Cantine, Garderie et Etude surveillée :

Tranches du QF en €	CLSH			Cantine /repas	Garderie /heure	Etude surveillée /séance
	après midi	½ journée	journée			
Inférieur à 450	0,94	2,26	3,41	1,32	1,20	0,82
De 451 à 588	1,70	3,41	5,66	1,70	1,37	0,99
De 589 à 801	2,97	5,05	8,46	2,08	1,54	1,15
De 802 à 1 088	4,89	7,31	11,82	2,42	1,70	1,32
De 1 089 à 1 676	7,23	9,98	16,31	2,75	2,08	1,48
Supérieur à 1 676	7,98	11,06	19,18	3,08	2,42	1,65

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

19. Convention groupement de commande pour la restauration scolaire : Autorisation au Maire de signer cette convention.

L'actuel marché public relatif à la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire des communes de Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Echarcon, Saint-Vrain, Fontenay-le-Vicomte arrive à échéance le 31 août 2017, celui de d'Huisson-Longueville prendra fin prochainement.

Il est en conséquence proposé de passer un nouveau groupement de commandes pour les années à venir. L'objectif visé est la recherche d'économies pour un niveau de qualité de service équivalent.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Echarcon, Saint-Vrain, Fontenay-le-Vicomte et d'Huisson-Longueville pour la passation d'un marché relatif à la production et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire maternelle, élémentaire, accueil de loisirs et adultes ci-annexée.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

Autorise Madame Laurence BUDELLOT, Maire de la commune de Vert-le-Petit, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les actes d'engagement du marché.

Autorise le lancement dudit marché public.

Désigne Monsieur Bruno NICOLAS en qualité de membre titulaire et Monsieur Olivier JOSSE en qualité de membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres de ce groupement.

Questions diverses

Jean-Claude QUINTARD :

Chantier BRISFER : Le siredom organise un chantier pour les jeunes de 16 à 25 ans sur la commune du 10 au 14 avril 2017. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du siredom ou à retirer en Mairie.

Un arrêté préfectoral portant imposition de prescriptions complémentaires à la société SEMAVAL pour l'exploitation de ses installations situées lieux-dits « Le Sauvageon » et « Les Soixante », sur le territoire de la commune d'Echarcon. Cet arrêté est à la disposition du Conseil municipal en Mairie.

Aménagement du centre village

Il y a une vingtaine d'année, en 1998, la commune a acheté des propriétés eu centre du village.

La première propriété Louette a servi en partie à la construction de la résidence des calèches (15 logements HLM) rue de la poste et rue de la paix.

Propriété Farez rue des marquants

Jardin Decazeau rue de la paix

2 granges de la ferme verger pour un projet de salles d'activités et salles communales (projet qui n'était pas apprécié par les riverains à cause du bruit et du stationnement...)

et enfin la longère de la ferme VERGER, Il y a 2 ans, pour compléter un ensemble foncier intéressant pour reconstituer un cœur de village

Globalement, le cout d'acquisition de ces propriétés s'est élevé à 1.537.000 (sauf calèches)

Pour reconstituer le cœur de village, nous avons été contactés par bon nombre de promoteurs.

Pour nous aider dans notre choix, nous avons demandé à Essonne Aménagement, organe du conseil Départemental d'étudier pour nous la meilleure proposition d'un promoteur qui répondrait au mieux au cahier des charges proposés.

Hauteur des bâtiments limités

Espace verts et Sente piétonne

Parkings, (2 par logement) (le + possible en sous-sol)

80 logements maxi (dont 15 logements sociaux) les promoteurs que nous avons rencontrés en proposaient 130 à 140 ce qui est possible avec le POS, cela pourrait d'ailleurs nous être imposé avec la loi ALUR.

Après analyse des offres de différents promoteurs Essonne Aménagement a fait ressortir la proposition de NEXITY qui valoriserait le foncier à 914 000 €

Prix de vente du logement en accession.

3446 € TTC m² habitable parking compris

Il y avait 18 T2 / 30 T3 / 7 T4 au total 55 logements en accession + 15 logements sociaux soit 70 logements.

Réhabilitation de l'école en maison médicale en RDC et 2 logements à l'étage.

Pour avoir une moindre densification du centre village nous serions d'accord pour perdre 623 000 € (la différence entre notre prix d'achat et le prix de revente du foncier) et la mise à disposition de l'école pour la maison médicale.

Répartition des parkings :

- 110 pour les 55 logements en accession

- 15 pour les logements sociaux (c'est la loi)

- 15 pour les visiteurs

- 7 pour la maison médicale (actuellement, Il n'y a pas de places de parking réservées pour les praticiens existants)

Total : 147 dont 93 en sous-sol

Prix de vente des logements (parking compris)

-2 pièces 154 000 € TTC 44.6 m²

-3 pièces 198 000 € TTC 57.4 m²

-4 pièces 240 000 € TTC 70 m²

En ce qui concerne la maison médicale, il ne faut pas perdre le temps les praticiens sont dans l'attente, C'est pour cela que j'attends des réponses de notre bailleur social.

En ce qui concerne le logement et surtout les nouveaux logements à VLG, je souhaite vous informer de la problématique que nous avons toujours rencontré depuis 30 ans.

50 pavillons aux Rondins ! ... les coquelicots, la roseraie, la résidence des pins, les calèches, le Clos Saint Germain (6 ans pour faire sortir le dossier)

Aujourd'hui, 26 demandes de logements, il y a un réel besoin n'est-ce pas Sandrine!!!

Pierre MARCILLE :

Je tiens à rappeler que nous sommes en passage du POS en PLU.

Qu'en date du 8 novembre 2016, le conseil municipal a arrêté le projet de plan local d'urbanisme, dans laquelle l'OAP du centre indique un nombre de 70 logements plus 15 logements sociaux (donc 85 en tout).

Qu'en date du 10/01/2017 la CDPENAF a donné un avis favorable à l'unanimité au regard de la consommation des espaces agricoles et forestiers et répond à la densification des centre bourgs.

En 2015 nous avons missionné SEM aménagement pour assistance à maîtrise d'ouvrage sur le choix d'un projet urbain mixte au centre du village.

Un cahier des charges a été validé, les adjoints et Oliver Josse (pour travailler sur la partie maison médicale) ont participé aux différentes rencontres.

Après consultation des différents promoteurs au nombre de sept, le projet du groupe Nexity nous paraît le plus équilibré et répond au cahier des charges.

Thierry MARAIS :

Travaux de la rue Saint Pierre :

L'enfouissement des réseaux est terminé

Les réparations des réseaux d'assainissement ont été réalisées

Les lampadaires ont été posés - sauf les 2 premiers où il y a une modification

STRF entreprise qui refait la voirie, a commencée hier

L'association « Cercle des Entrepreneurs »

a renouvelé son bureau le 18 janvier :

SARAH MARTINS, « esthéticienne » a été élue Présidente

Une brocante prévue le 21 Mai

Le marché Rock'n Dévore début Octobre, quinzaine commerciale
Conjointement avec le comité des fêtes ; on voudrait animer les fêtes de Noël.

Nicole SERGENT :

Le spectacle des Hivernales a cette année encore attiré de nombreux spectateurs, des sensibilisations ont eu lieu à l'école et pour la première fois à la MARPA, huit résidents sont d'ailleurs venus voir le spectacle et remercient les élus pour le prêt du minibus.

Comme chaque année la municipalité a offert une entrée gratuite pour chaque enfant accompagné d'un adulte, comme chaque année des adultes sont venus accompagnés de plusieurs enfants, des enfants sont même venus sans parents. Le but de cette gratuité est de permettre de découvrir des spectacles de grande qualité à moindre coût en famille, nous n'avons pas vocation à faire garder les enfants doivent rester sous la responsabilité des parents.

La commission culture se réunit prochainement nous allons réfléchir aux solutions à apporter à ce problème.

Michèle MAUNY :

La loi, va nous obliger à réaliser 25% de logements sociaux dans le village, nous sommes actuellement très en-dessous de ce pourcentage. Nous devons donc veiller lors de chaque programme à respecter ce pourcentage de 25 % pour ne pas continuer à augmenter notre retard.

William FOURNIER :

" Je me retire dès ce soir de ma fonction de vice-président de la commission multimédia. Notre maire Jean-Claude Quintard et mes collègues éliront un nouveau vice-président quand il le faudra.

Ayant vendu mon habitation, et devant déménager en juin prochain, je donnerai ma démission du conseil municipal, un peu avant mon départ"

Olivier JOSSE :

"Les jeunes élus du CME proposent de nommer le l'accueil de loisirs sans hébergement: Le Grand Chaperon Vert. Cette dénomination sera revue en commission, pour trouver un nom plus court."

Christophe RICHARD :

La commune d'Avrainville a mis en place un plan de circulation qui a été, au fil du temps, modifié pour améliorer le flux des véhicules. Les résultats n'ont été satisfaisants que lorsque le CD 19 a été doublé

Françoise MAGYAR :

Le projet "centre village" ne peut à mon sens être conduit sans une réflexion en parallèle sur le stationnement et la circulation dans le village. Qu'en est-il ?

Pascal BOVIS :

- le cahier des charges liant le promoteur à la mairie est insuffisamment précis

- nous avons le devoir de rehausser les contraintes architecturales de ce projet pour que ce dernier soit en harmonie avec l'esprit du village sa place et son église (pierre /bois) ainsi qu'une modernité nécessaire pour le centre médicale type mairie de Bondoufle

- le plan de circulation doit être prédéterminé, je me propose de l'étudier avec Mr Marais et faire une proposition à la commission

- le prix d'achat du terrain proposé par nexity est le même que celui que j'ai pu obtenir par ailleurs de la caisse des dépôts et de sa filiale icade (pièce jointe)

- nous devons trouver un consensus sur ce projet car ce que nous ferons restera pour des décennies et bonifiera ou non le village

Philippe BOUILLAGUET :

Le projet d'aménagement du centre village primordial pour Vert le grand doit être mené avec la plus grande vigilance. Il faut apporter une attention particulière au nombre de véhicules supplémentaires tant au niveau de la circulation que du stationnement. Le plan de circulation demande une adaptation face à cette augmentation de véhicules. Ce projet important pour notre commune doit être le résultat du travail de toute l'équipe municipale.

Olivier SCHINTGEN :

Je souhaite que l'on reste vigilant sur le projet d'aménagement du centre du village, et souligne que l'ensemble immobilier dont la commune est propriétaire est la dernière opportunité pour réaliser des parkings en centre bourg.

La séance est levée à 20 heures 55.